

Référence : FDS\_740\_N  
Version: 2014-01

Edition révisée n° 0  
Date de révision: 02/09/2014

---

## **SECTION 1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise**

### **1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial : Gel à la citronnelle - BARGEL125 - 3167770211177

### **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange : Gel parfumé.

### **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Société** : COMPO France SAS (anciennement K+S France SAS)  
Zone Industrielle  
25220 ROCHE-LEZ-BEAUPRE

Téléphone : 03 81 40 25 25  
Adresse e-mail : info@compo.fr

### **1.4 Numéro d'appel d'urgence**

APPEL D'URGENCE ORFILA : 01 45 42 59 59

---

## **SECTION 2. Identification des dangers**

### **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

#### **Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)**

R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

#### **Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008) :**

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 H317 : Peut provoquer une allergie cutanée

Référence : FDS\_740\_N  
Version: 2014-01

Edition révisée n° 0  
Date de révision: 02/09/2014

---

## 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 :

Pictogrammes de danger :



SGH 07

Mention d'avertissement : : Attention

Mentions de danger : : H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence : : P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P261 Éviter de respirer les vapeurs.  
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
P280 Porter des gants de protection.  
P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.  
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.  
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

Contient Huile de citron – Géraniol - Citronellol

## 2.3 Autres dangers

Le contact avec la peau et les yeux peut provoquer une irritation.

---

## SECTION 3. Composition/ informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
Emulsifiant Isotridécanol, ethoxylé	69011-36-5 500-241-6	Irritant - Xi – R41 Nocif - Xn – R22	Toxicité aiguë : Acute Tox. 4, H302 Lésions oculaires graves : Eye Dam. 1 ; H318	0,5 %
Citronellol	106-22-9 203-375-0	Irritant - Xi - R38 ; R43 Dangereux pour l'environnement - N - R51/53	Irritation cutanée : Skin Irrit. 2, H315 Sensibilisation cutanée : Skin. Sens. 1, H317 Danger pour le milieu aquatique, chronique : Aquatic Chronic 2, H411	< 0,5 %
Geraniol	106-24-1 203-377-1	Irritant - Xi - R38 ; R41 R43	Irritation cutanée : Skin Irrit. 2, H315 Lésions oculaires graves : Eye Dam. 1 ; H318 Sensibilisation cutanée : Skin. Sens. 1, H317	< 0,5 %
Huile de citron	84929-31-7 284-515-8	R10 Irritant - Xi – R38 R43 Nocif - Xn - R65 Dangereux pour l'environnement - N - R50/53	Liquide inflammable : Flam. Liq. 3, H226 Irritation cutanée : Skin Irrit. 2, H315 Sensibilisation cutanée : Skin. Sens. 1, H317 Danger par aspiration : Asp. Tox. 1 ; H304 Danger pour le milieu aquatique, aiguë : Aquatic Acute 1, H400 Danger pour le milieu aquatique, chronique : Aquatic Chronic 1, H410	0,20 %

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.  
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

---

## SECTION 4. Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Ecartez la victime de la zone contaminée. En fonction de la gravité, transporter la victime à l'hôpital. Ne pas laisser la victime seule.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler immédiatement un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver avec de l'eau et du savon. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer, si l'irritation persiste, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : Si la personne est consciente, rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Pas d'information disponible.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Pas d'information disponible.

---

## SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Eau. Eau pulvérisée. Poudre chimique. Mousse.

- Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau intense.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : En cas d'incendie le produit peut dégager des produits de décomposition dangereux tels que monoxyde et dioxyde de carbone. Lors de l'incendie, des vapeurs toxiques et corrosives peuvent se former.

### 5.3 Conseils aux pompiers

- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Refroidir les emballages exposés au feu avec de l'eau pulvérisée. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts, cours d'eau ou nappe phréatique.

---

Ne pas pénétrer ou rester dans la zone dangereuse sans vêtements de protection chimique (vêtements de protection, gants, bottes) et sans appareil respiratoire autonome. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction dans les égouts ou dans les cours d'eau.

---

## SECTION 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser dans un endroit bien ventilé. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Eviter l'inhalation de vapeur. Porter des vêtements de protection appropriés, des bottes imperméables, des gants en caoutchouc et des lunettes de sécurité.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Empêcher les épandages dans les égouts, les cours d'eau, les eaux souterraines et les sols. Ne pas jeter les eaux de lavage à l'égout. Ne pas rejeter le produit récupéré dans l'environnement. En cas de pollution environnementale (sol, canalisations, égouts, eaux de surface ou nappes d'eau souterraines), informer les autorités compétentes.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Absorber l'épandage avec une semoule absorbante. Recueillir et placer dans un récipient approprié correctement étiqueté. Fermer le récipient avant élimination.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Informations concernant la manipulation, voir chapitre 7. Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir chapitre 8. Informations concernant l'élimination, voir chapitre 13.

---

## SECTION 7. Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Utiliser dans un endroit bien ventilé. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Eviter l'inhalation de vapeur. Porter des vêtements de protection appropriés, des bottes imperméables, des gants en caoutchouc et des lunettes de sécurité. Ne pas avaler. Ne pas fumer, manger ou boire pendant l'utilisation. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

### 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Stocker dans un endroit frais et bien aéré. Ne conserver que dans l'emballage d'origine.

Ne pas stocker à des températures chaudes. Ne pas exposer aux rayons directs du soleil.  
Matière incompatible : Agent oxydant.

---

---

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour une utilisation correcte et sûre de ce produit, veuillez vous référer aux conditions d'utilisation indiquées sur l'étiquette du produit.

---

## SECTION 8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Aucune donnée disponible.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Manipuler dans un endroit bien ventilé. En cas de ventilation insuffisante porter un appareil respiratoire approprié. Masque avec filtre anti-vapeurs/gaz type A/B/P3 (conforme à la norme EN 141/EN143).

Protection des yeux : Porter une protection oculaire, y compris des lunettes et un écran facial résistant aux produits chimiques (EN166).

Protection des mains : Utiliser au minimum des gants imperméables résistants et étanches aux produits chimiques (conforme à la norme EN 374). L'usage de ce produit fait que le type de matière et l'épaisseur des gants, ainsi que le délai de rupture de la matière constitutive des gants ne peuvent être choisis qu'après une étude approfondie du poste de travail qui doit aboutir à une définition claire des conditions d'utilisation et à l'évaluation la plus précise possible. Le choix des gants devrait donc se faire avec les conseils du fabricant d'équipements de protection individuelle. Du fait de la multitude de conditions d'exposition, l'utilisateur doit considérer la durée d'utilisation réelle d'un gant de protection chimique comme très inférieure à la durée avant perméation. Respecter impérativement les consignes d'utilisation du fabricant, en particulier l'épaisseur minimale et la durée minimale avant perméation. Ces informations ne sauraient remplacer les tests de conformité effectués par l'utilisateur final. La protection fournie par le gant dépend des conditions d'utilisation de la substance/du mélange.

Protection du corps : Vêtements de travail et chaussures imperméables.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas jeter les résidus à l'égout.  
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

---

## SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: Liquide sous forme de gel
Couleur	: Jaune
Odeur	: Citron
Densité	: 1 g / ml
pH	: 7
Viscosité	: 60.000-80.000 mPa/sg

### 9.2 Autres informations

Pas d'information disponible.

---

## SECTION 10. Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Aucune donnée disponible.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Aucune donnée disponible.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Ne pas stocker à des températures chaudes. Ne pas exposer aux rayons directs du soleil.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Matière incompatible : Agent oxydant.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Aucune donnée disponible.

---

## SECTION 11. Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition) ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition) ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger.

Référence : FDS\_740\_N  
Version: 2014-01

Edition révisée n° 0  
Date de révision: 02/09/2014

---

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition) ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition) ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger.
Cancérogénicité	A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition) ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger.
Toxicité pour la reproduction	A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition) ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition) ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée	A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition) ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger.
Danger par aspiration	A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition) ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger.
Informations sur les voies d'exposition probables :	
Inhalation	Aucune donnée disponible.
Contact avec la peau	Peut provoquer une allergie cutanée. Le contact avec la peau peut provoquer une irritation.
Contact avec les yeux	Aucune donnée disponible.
Ingestion	Aucune donnée disponible.
Principaux symptômes :	Contact avec les yeux : Symptômes : Rougeur. Douleur.

---

## SECTION 12. Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

N'est pas classé selon la méthode conventionnelle de calcul. Néanmoins, ce produit est susceptible de provoquer des effets néfastes sur l'environnement.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible. Contient des composants peu dégradables.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucune donnée disponible.

Référence : FDS\_740\_N  
Version: 2014-01

Edition révisée n° 0  
Date de révision: 02/09/2014

---

### 12.6 Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible.

---

## SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets :

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore. Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée. Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient. Remettre à un éliminateur agréé.

---

**SECTION 14 Informations relatives au transport**

Règlement Transport	ADR / RID	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU	N'est pas classé comme dangereux pour le transport		
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies			
14.3 Classe(s) de danger pour le transport			
14.4 Groupe Emballage			
14.5 Dangers pour l'environnement	NON	NON polluant marin	NON
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Équipement de protection individuelle : Voir section 8 pour plus de détails. Ne pas toucher le produit sans équipements de protection appropriés.		
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC	NON APPLICABLE		

---

## SECTION 15. Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Rubriques ICPE : Non concerné

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

A notre connaissance, les substances de ce mélange n'ont pas fait l'objet d'un rapport sur la sécurité chimique (CSR)

---

## SECTION 16. Autres informations

### Texte intégral des phrases R mentionnées dans la section 3 (Informations sur les composants)

R10	Inflammable
R22	Nocif en cas d'ingestion
R38	Irritant pour la peau
R41	Risque de lésions oculaires graves
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
R65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion

### Texte complet des Phrases H mentionnées dans la section 3 (Informations sur les composants)

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.